



Rupture contrat de professionnalisation

Par **redix78**, le **26/11/2009** à **00:02**

Bonjour,

Actuellement en BTS Négociation et Relation Client pour devenir commercial, je viens de me voir notifié par mon employeur, par téléphone et par message de l'interruption de mon contrat de professionnalisation, et cela durant la période d'essai. Cependant en me renseignant j'ai appris que l'employeur devait former son apprentis au métier exercé hors dans mon cas l'employeur m'a seulement dit de lui trouver des clients et de me débrouiller tout seul, sans bureau, sans voiture de fonction, sans téléphone, sans base de donnée, sans fichier client, sans rien. Je n'est pu voir mon employeur que 30 minute cumulé sur 3 semaine, et après 70 heures de travail e me vois notifié de l'arrêt de mon contrat. Je suis au courant que aucun motif n'est demandé durant la période d'essai mais je trouve cela abusif et voudrait avoir votre avis car pour moi il est évident que mon employeur ne veut pas interrompre mon contrat pour un problème de compétence car il n'a en aucun cas pu voir mes compétences qui se sont avéré assez bonnes malgré tout . En effet, tous les devis que j'ai effectué lui ont été transmis (avec un nombre de 9 en 9 jour dans une société de ménage , ce qui selon moi devrais amener à au mois une signature de contrat, qui lui rapporterait de l'argent pendant une durée minimal de 1 an voir plus), je me demande donc la raison de son refus de continuer avec moi alors que mes résultats me paraissent honorable pour un débutant. Pourriez vous donc me donner votre avis sur cette affaire?

Cordialement.

P. H